

Bernhard Stricker, Peter Tschudi

Le premier sondage gfs révèle un OUI solide aux soins médicaux de base

Si les objets de la votation populaire fédérale du 18 mai 2014 avaient été mis en votation à la fin mars 2014, l'article constitutionnel sur les soins médicaux de base aurait clairement été adopté: 66% des personnes interrogées auraient voté pour ce projet constitutionnel et 10% auraient voté contre. Toutefois, la proportion d'indécis est relativement élevée, se chiffrant à 24%.

Tels sont les principaux résultats du premier des deux sondages réalisés par l'institut de recherche gfs.bern pour le compte de la SSR au sujet de la votation populaire à venir. Entre le 29 mars et le 4 avril 2014, un échantillon représentatif de 1209 personnes en droit de voter issues de toute la Suisse ont été interrogées. Le comité de campagne estime que la période de réalisation du sondage est importante dans la mesure où les actions qui ont eu lieu dans toute la Suisse le 1^{er} avril coïncidaient précisément avec la phase de sondage et n'ont par conséquent pas (encore) pu déployer pleinement leur effet, puisqu'une partie des personnes ont été interrogées avant le 1^{er} avril.

D'après l'analyse gfs, aucun modèle de conflit ne ressort pour l'instant en ce qui concerne les soins médicaux de base. Même pour l'UDC, dont le comité central est certes contre l'article constitutionnel mais dont diverses sections cantonales y sont favorables, la majorité des votants ne voteront pas contre l'article constitutionnel. En revanche, il y a un nombre étonnamment élevé de «non» au sein de la base du PLR, qui est pourtant formellement dans le camp du «oui» et qui, avec la Conseillère aux Etats Christine Egerszegi, dispose d'une représentante de premier plan en faveur de l'article constitutionnel.

Textuellement, le rapport de gfs stipule entre autres: «Le résultat du premier des deux sondages de la SSR montre que la balance penche nettement en faveur du «oui», l'arrêté fédéral concernant

les soins médicaux de base correspondant clairement à une proposition des autorités jouissant de prédispositions favorables. Pour les propositions des autorités, l'expérience a montré que jusqu'à la votation, les indécis sont répartis dans les deux camps dans des proportions ouvertes. La question est de savoir comment l'opposition parvient au cours de la bataille électorale à placer ses arguments. Au lancement de la campagne, il n'est guère possible de distinguer une opposition active.

Il faut néanmoins garder à l'esprit que les deux camps peuvent s'accroître au cours de la bataille électorale. Dans le cas des soins médicaux de base, une telle évolution résulterait en l'adoption de l'arrêté fédéral, indépendamment de la répartition des voix des indécis.

D'après le sondage actuel, le «oui» est en tête. La seule opposition perceptible provient des milieux de l'UDC mais, même là, rien n'est définitif car un membre de l'UDC fait par exemple aussi partie du comité interpartis de soutien des soins médicaux de base.

A l'heure actuelle, beaucoup d'éléments plaident en faveur de l'adoption de l'objet fédéral, en particulier l'analyse des conflits; cette dernière suggère un électorat relativement homogène du côté du «oui». Cela pourrait à la rigueur changer si l'UDC parvenait à convaincre ses propres membres de voter «non», à les mobiliser davantage et à rallier à sa cause de nouveaux électeurs indépendants et l'électorat bourgeois. Toutefois, il s'agirait là d'un tour de force majeur qui paraît plutôt improbable s'agissant d'un thème secondaire pour le parti.»

Correspondance:
Bernhard Stricker, lic. phil.
Waaghausgasse 5
3011 Bern
b.stricker[at]bluewin.ch

Appel à mobilisation

Il en va de l'avenir même des soins médicaux de base

Publiés le 11 avril 2014, les résultats du sondage de l'institut de recherche gfs à Berne concernant le comportement de vote pour la journée de votation du 18 mai 2014 font ressortir pour les soins médicaux de base que 24% des votants sont encore indécis ou ignorent de quoi il retourne précisément.

Voici donc en résumé le principal argument:

S'il ne se passe rien sur le plan politique, la menace d'une pénurie de médecins de famille et de personnel soignant nous guette. Au vu des changements des structures démographiques de la population, seuls des soins médicaux de base s'appuyant sur un article constitutionnel – qui va être mis en votation le 18 mai 2014 – seront à même de répondre à long terme au besoin supplémentaire de prestations médicales et de prestations de soins. C'est pourquoi il faut voter OUI aux soins médicaux de base.

Ramené à l'échelle personnelle de chaque votant, cela signifie: «Si vous voulez à l'avenir également un médecin de famille (ou un pédiatre) qui vous connaisse, vous prenne en charge personnellement et sur le long terme, et, si nécessaire, vous rende visite à votre domicile ou en établissement médico-social, dans ce cas, vous devez déposer un OUI dans l'urne.»